

**21 septembre 2010 : La Commission Européenne adopte la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015).**

Les inégalités entre les femmes et les hommes violent les droits humains fondamentaux. Elles représentent par ailleurs une lourde charge pour l'économie ainsi qu'une sous-exploitation de talents. **Le renforcement de l'égalité des genres peut engendrer des bénéfices économiques et commerciaux.**

La stratégie pour la période 2010-2015 s'inspire de l'expérience de la Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) et consiste en un cadre global à travers lequel la Commission s'engage à promouvoir l'égalité des genres dans toutes ses politiques.

La stratégie met en exergue la contribution de l'égalité des genres à la croissance économique ainsi qu'au développement durable et défend la mise en place d'une dimension d'égalité des genres dans la stratégie Europe 2020.

**Les priorités thématiques sont issues de la «Charte des femmes»:**

- égalité de l'indépendance économique pour les femmes et les hommes;
- égalité de rémunération pour un travail d'une valeur égale;
- égalité dans la prise de décision;
- dignité, intégrité et fin des violences fondées sur le genre;
- promotion de l'égalité des genres en dehors de l'UE
- questions horizontales (rôles des genres, législation et outils de gouvernance).

**Elle suit une approche à deux niveaux associant l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et activités de l'UE («gender mainstreaming») et des mesures spécifiques.** Pour chaque domaine prioritaire, les actions clés et les propositions détaillées visant le changement et le progrès sont décrites dans une annexe de la communication.

**La nouvelle stratégie tendra à renforcer la coopération entre les divers acteurs et à améliorer la gouvernance. Elle préparera le terrain pour une future coopération en matière d'égalité des genres avec les États membres, ainsi qu'avec le Parlement européen et d'autres institutions et organes, y compris l'Institut européen pour l'égalité des genres.**